Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260226-26020212-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE

COMMUNE DE
MAEN ROCH

Conseillers municipaux :
- en exercice : **29**
- présents (ouverture de séance) : **24**
- votants (ouverture de séance) : **27**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, **le jeudi 26 février** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Maen Roch, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Thomas JANVIER,** Maire.

Présent.e.s : Monsieur Thomas JANVIER, Madame Pascale TAZARTEZ, Monsieur François-Xavier RIVIERE, Madame Paule PERRIN, Monsieur Franck HOUDUS, Madame Catherine CHATAIGNIER, Monsieur Claude MICHEL, Monsieur Joël CHAMPAGNAC, Madame Marie-Armelle BLANC, Madame Catherine LECHAT, Madame Isabelle BALUSSON, Madame Céline TRÉVILY, Monsieur Lionel OGER, Madame Véronique GUILLET, Monsieur Raphaël MORVAN, Monsieur David RETORE, Madame Céline VEILLARD, Mme Peggy GAUTHIER, Monsieur Frédéric DESPREZ, Madame Virgine LESAGE, Monsieur Michel BELE, Monsieur Marc COLIN, Madame Isabelle DELEPINE, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Tangi MARION.

Représenté.e.s : Christian GEFFRAY pouvoir à Lionel OGER, Zbigniew ROSZCZYPALA pouvoir à Céline TRÉVILY, Marc COLIN pouvoir à Michel BELE.

Absent.e.s : Jean-Frédéric SOURDIN (arrivé à 20h25), Céline PRODHOMME.

AFFAIRE INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR

CM26.02.021 **Budget primitif 2026 - Budget annexe Assainissement**

Monsieur le Maire indique que le **budget primitif annexe Assainissement** s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, à 792 950,55 €.

La section d'exploitation s'équilibre 381 306,51 € :

SECTION D'EXPLOITATION

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260226-26020212-DE

Dépenses d'exploitation	**BP 2025**	**Réalisé 2025 (estimatif)**	**BP 2026**
002- Résultat de fonctionnement reporté	52 359,27	52 359,27	
011 – Charges à caractère général	87 049,39	63 988,55	97 200,00
012- Charge de personnel et frais assimilés	24 000,00	24 000,00	24 000,00
042 – Opération de transferts entre section	238 884,92	238 884,92	246 544,64
66- Charges financières	14 728,68	14 262,25	12 126,11
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68 – Dotations amortissements	0,00	0,00	435,76
TOTAL Dépenses d'exploitation	**418 022,26**	**393 494,99**	**381 306,51**
Recettes d'exploitation	**BP 2025**	**Réalisé 2025 (estimatif)**	**BP 2026**
042 – Opération de transferts entre section	17 022,26	17 022,26	29 322,26
70- Vente de produits fabriqués, prestation de services	260 000,00	279 487,64	275 000,00
74- Subvention d'exploitation	0,00	0,00	64 984,25
75- Autres produits	1 000,00	14 449,54	12 000,00
77 – Produits exceptionnels	140 000,00	0,00	0,00
TOTAL Recettes de fonctionnement	**418 022,26**	**310 959,44**	**381 306,51**

La section d'investissement s'équilibre à 411 644,04 € :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement	**Restes à réaliser 2025**	**Nouveaux crédits 2026**	**BP 2026**
040 – Opération d'ordre de transfert en section	0,00	29 322,26	29 322,26
041- Opérations patrimoniales	0,00	78 681,47	78 681,47
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00	57 456,83	57 456,83
20- Immobilisations incorporelles	41 722,65	0,00	41 722,65
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260226-26020212-DE

23- Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00
502 - Renforcement réseaux rue de la Libération	7 377,70	2 622,30	10 000,00
505 - Table d'égouttage station d'assainissement briçoise	0,00	161 359,17	161 359,17
506 - Extension réseaux secteurs Boulangerie, Noës et Chesnardière	32 257,49	0,00	32 257,49
507 - Renforcement réseaux la Maléfendière	844,17	0,00	844,17
TOTAL Dépenses d'investissement	**82 202,01**	**329 442,03**	**411 644,04**
Recettes d'investissement	**Restes à réaliser 2025**	**Nouveaux crédits 2026**	**BP 2026**
001 – Solde exécution investissement reporté	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040- Opération d'ordre de transfert entre section	0,00	246 544,64	246 544,64
041- Opérations patrimoniales	0,00	78 681,47	78 681,47
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00	76 917,93	76 917,93
13 – Subventions d'investissement	9 500,00	0,00	9 500,00
TOTAL Recettes d'investissement	**9 500,00**	**402 144,04**	**411 644,04**

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des budgets primitifs, conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Monsieur le Maire rappelle que les budgets ont été présentés lors de la commission finances réunie le 11 février 2026. Il rappelle également que la note et les budgets dans leur intégration ont été transmis aux élus le 13 février 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette délibération et

- ⇨ **ADOPTE** le budget primitif annexe Assainissement de l'exercice 2026 :
  - 381 306, 51 € en section d'exploitation ;
  - 411 644, 04 € en section d'investissement.

Pour extrait conforme,
le registre dûment signé,

le Maire,

MAIRIE de MAEN ROCH (ILLE-ET-VILAINE)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260226-26020212-DE

Thomas JANVIER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »